

**EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE**



**BORDEAUX**

**Parc des Expositions Bordeaux Lac**

**DIMANCHE 18 JANVIER 2015**



Clôture des engagements le 8/12/2014 pour le tarif I

Clôture définitive le 5/01/2015 au tarif II



**RING D'HONNEUR**  
**Obérythmée**  
 Meilleurs Puppy, Baby, Champion, Vétéran  
 Meilleurs de groupe Jeunes et Adultes  
**BEST IN SHOW JEUNE / BEST IN SHOW ADULTE**

**Démonstrations de sports canins au bord du lac par les meilleurs chiens de Gironde**



**CANT chiens de Troupeau**  
**Samedi 17/01/2015**  
 et  
**dimanche 18/01/2015 (matin)**  
 Juge : M. Henri Cornier  
 voir en page 4

**JURY PRESENTI**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens engagés ou cas imprévisibles

**1<sup>er</sup> groupe**

Kelpie Australien, Colley, Berger de Bergame, Mudi, Puli, Pumi, Schapendoes, Berger Polonais de Plaine - Niziny ..... M. LALANNE DE JONQUEL  
 Chien de Berger Belge, Schipperke, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Croatie, Chien de Berger de Majorque, Chien Loup de Saarloos ..... M. LARIVE  
 Berger Allemand ..... M. MOTTET  
**Spéciale RACP (Chien de Berger Catalan, Berger des Pyrénées)** ..... M. PÉCOULT  
**Spéciale BERGER DE BEAUCE**, Berger de Picardie ..... Mme COUTEAU  
**Spéciale BEARDED COLLIE** ..... M. MATTERA  
 Berger de Brie, Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi, Berger des Abruzzes et de Maremme, Komondor, Kuvasz, Berger Hollandais, Berger Polonais de Podhale - Tatras, Berger Portugais, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale, Chiens de Berger Roumains ..... M. KARCHER  
**Spéciale SHETLAND** ..... M. DANCOISNE  
 Berger Australien ..... M. JL BRASSAT LAPEYRIÈRE  
**Spéciale BERGER BLANC SUISSE** ..... Dr. SCHAFFNER  
 Bouvier d'Australie, Australian Stumpy Tail Cattle Dog  
**Spéciale BOUVIER DES ARDENNES, Spéciale BOUVIER DES FLANDRES** ..... Mme NICOLAS

**2<sup>e</sup> groupe**

**Spéciale DOBERMANN** ..... M. KERIHUEL  
 Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Hollandse Smoushond, Terrier Noir Russe, Broholmer, Dogue des Canaries ..... M. JOUANCHICOT  
 Dogue Argentin, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff ..... Mme CHOISY  
 Shar Pei ..... M. MATTERA  
 Boxer, Mâtin Espagnol, Tosa-Inu ..... M. CENSI (Italie)  
**Spéciale DOGUE ALLEMAND** ..... Dr MIGNOT  
 Dogue Majorquin ..... M. ESCOFFIER  
**Spéciale DOGUE DE BORDEAUX, Spéciale MATIN NAPOLITAIN**, Fila Brasileiro ..... M. THEVENON  
 Fila de Saint Miguel, Cimarron Uruguayen, Berger d'Anatolie, Terre Neuve, Landseer ..... M. KARCHER  
**Spéciale HOVAWART** ..... juge à définir  
 Leonberg ..... Mme STEPHAN  
**Spéciale RACP (Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées)**, Berger du Karst, Berger du Caucase ..... M. PÉCOULT  
 Sarplaninac, Aidi, Montagne Portugais - Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo, Berger de l'Europe du Sud-Est ..... M. KERIHUEL  
 Rottweiler, Saint Bernard, Berger d'Asie Centrale, Dogue du Tibet, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie ..... Mme LAFAY  
**Spéciale CANE CORSO (jeunes, puppies, babies, vétérans : Mme Choisy)**  
**Spéciale BOUVIERS SUISSES (Bouvier d'Appenzell, Bouvier Bernois, Bouvier de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse)** ..... M. HINQUE

**3<sup>e</sup> groupe**

Terrier de Chasse Allemand, Terrier Brésilien, Terriers Reverend et Jack Russell ..... Mme STEPHAN  
 Fox Terrier, Border Terrier, Welsh Terrier, Glen Of Imaal Terrier, Irish Terrier, Kerry Blue Terrier, Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Terrier Australien, Sealyham Terrier ..... M. ESCOFFIER  
 Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Lakeland Terrier, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier ..... Mme MARCILLAUD  
**Spéciale BULL TERRIER, BULL TERRIER MINIATURE**, Silky Terrier, Toy Terrier, Terrier Japonais, Cesky Terrier ..... M. KERIHUEL  
**Spéciale STAFFORDSHIRE BULL TERRIER mâles** ..... M. GRIMWOOD (GB)  
**Spéciale STAFFORDSHIRE BULL TERRIER femelle** ..... M. SCALAN (GB)  
**Spéciale STAFFORDSHIRE AMERICAIN** ..... Mme PAGANI (Italie)  
 Yorkshire Terrier ..... M. MATTERA

**4<sup>e</sup> groupe**

Teckels ..... M. MÉDARD RINGUET

**5<sup>e</sup> groupe**

Chien du Groenland, Samoyède ..... M. JOUANCHICOT  
**Spéciale MALAMUTE DE L'ALASKA**, Spitz Allemands et Italien, Chow Chow ..... M. KLEIN  
**Spéciale EURASIER** ..... M. BARENNE  
 Basenji ..... M. MÉDARD RINGUET  
**Spéciale SLAG (Chien du Pharaon, Podencos Canario, Ibcenco, Portugais, Cirneco de l'Etna)** ..... M. MAGRE  
 Husky de Sibérie, Akita Inu, Akita Américain, Chien de Canaan, Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou et autres races du groupe ..... M. LENEUF

**6<sup>e</sup> groupe**

Rhodesian Ridgeback ..... M. GOUBIE  
 Bleus de Gascogne, Ariégeois, Beagle Harrier, Porcelaine, Harrier, Beagle ..... M. THONNAT  
 Saint Hubert, Poitevin, Gascon Saintongeois, Griffons Vendéens, Anglo Français de Petite Vénerie, Bruno Saint-Hubert Français, Chien d'Artois, Fauves de Bretagne, Griffon Nivernais, Chien Courant Polonais, Bruno du Jura, Chiens Courants Suisses, Basset Artésien Normand, Basset Hound, Chiens de Rouge, Basset des Alpes, Dalmatien et autres races du groupe ..... M. ROUSSET

**7<sup>e</sup> groupe**

**Spéciale DRAHTHAAR, Spéciale BRAQUE D'Auvergne, Spéciale GRIFFON KORTHALS, Spéciale BRAQUE DE L'ARIÈGE**, Ancien Chien d'arrêt Danois, Braque Allemand, Pudelpointer, Stichelhaar, Perdiguero de Burgos, Braque du Bourbonnais ..... M. LASSANDRE  
**Spéciale EPAGNEUL BRETON** ..... Mme CESCON  
**Spéciale BRAQUE FRANCAIS, Spéciale BRAQUE HONGROIS, Spéciale POINTER** ..... M. LE PENNEC  
**Spéciale SETTER ANGLAIS** ..... M. DUPUY  
**Spéciale SETTER GORDON**, Setter Irlandais ..... M. BEILLARD  
 Braques de Weimar, Saint Germain, Italien, Portugais, Munsterlander, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie, de Saint-Usuge, Français, Picard, de Pont Audemer, Spinone Italiano, Griffon d'arrêt Tchéque Ceskyfousek et autres races du groupe ..... M. WITZMANN

**8<sup>e</sup> groupe**

Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador, de la Baie de Chesapeake, Chien d'Oysel Allemand ..... M. GOUBIE  
 Golden Retriever ..... M. TABO (Italie)  
 Cocker Anglais, Cocker Américain ..... M. ZEFERINOS (Portugal)  
**Spéciale CHIENS D'EAU (Barbet, Lagotto, Wetterhoun, Chiens d'Eau Portugais, Américain, Espagnol)**, Clumber, Field, Sussex, Springer, Welsh Springer, Irish Water Spaniels ..... Mme Cornet GOUGON

**9<sup>e</sup> groupe**

Caniche, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Chien Chinois à Crête, Lhasa Apso... M. BARENNE  
 Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel ..... Mme DESSERNE  
 Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental ..... M. SOULAT  
**Spéciale BOULEDOGUE FRANCAIS** ..... M. PARSON/M DEWAELE  
 Carlin, Chihuahua ..... M. CABON  
 Bichons, Coton de Tuléar, Petit Chien Lion, Terrier du Tibet, Petit Chien Russe, Kromfohrlander, Boston Terrier ..... Mme LARIVE

**10<sup>e</sup> groupe**

**Spéciale LEVRIER AFGHAN, Spéciale SALUKI, Spéciale BARZOI**, Petit Lévrier Italien ..... M. RENARD  
**Spéciale GREYHOUND** ..... M. SOULAT  
**Spéciale SLAG (Galgo Espagnol, Azawakh, Sloughi)** ..... M. MAGRE  
 Irish Wolfhound, Deerhound, Whippet, Magyar Agar, Lévrier Polonais ..... M. VOILET

**CHAMPIONNAT DE GIRONDE**

**SUR DOSSIER à envoyer à la SCG**  
 25 rue de la Gravette 33320 EYSINES  
 avant le 20 novembre 2015

Expositions prises en compte en 2015 :  
 Bordeaux - Libourne - Biganos - Langon

Pour pouvoir prétendre au titre de Champion de Gironde les chiens devront avoir participé à AU MOINS 3 expositions dont celle de BORDEAUX dans le courant de l'année 2015. Les prix seront remis lors de l'exposition de Bordeaux 2016. Les chiens devront être présents lors de la remise des prix. Les Meilleurs de groupe et le BIS Champion de Gironde seront décernés à cette occasion.

Les points, non cumulables, seront décomptés selon le barème suivant :

- 1. CACIB ..... 10 Points
- 2. RCACIB ..... 9 Points
- 3. CACS ..... 8 Points
- 4. RCACS ..... 7 Points
- 5. 1<sup>er</sup> EXC Classes Champion, Vétéran, Jeunes ...6 Points

Les points ne sont pas cumulables.

**CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS OFFICIEL**  
 cette année les points compteront pour la finale 2015.

Juge : Mme Isabelle WHIR

## EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, se tiendra à Bordeaux le 18 janvier 2015  
au Parc des Expositions

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 8h30 précises.

**LOGEMENT** – Des cages seront mises à disposition des propriétaires qui acquitteront le montant de la réservation.

**SORTIE DES CHIENS** – Les chiens ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 50 €.

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traîner la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestaculation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.**

Chiens Courants : Pour 6 chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour 6 terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute

délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEURS** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de la Société Canine de la Gironde doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

#### CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1<sup>re</sup> clôture le 8/12/14 • 2<sup>e</sup> clôture le 5/1/15

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** – Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :12 mois sauf :

- 1<sup>er</sup> Groupe : Bergers Allemand et de Brie, Bouviers des Flandres 15 mois
- 2<sup>e</sup> Groupe : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howarter, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- 5<sup>e</sup> Groupe Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois
- 6<sup>e</sup> Groupe Rhodanis Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois
- 8<sup>e</sup> Groupe Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois
- 9<sup>e</sup> Groupe Epagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois
- 10<sup>e</sup> Groupe Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**La présentation d'animaux ayant subi une otectomie après le 31/08/08 est interdite**

**sauf si ces animaux sont présentés par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, et si ils appartiennent à des ressortissants de ces Etats.**

### OBLIGATIONS SANITAIRES

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de la Société Canine de la Gironde, 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES** (Tel : 05 56.39.24.85 - canine.gironde@orange.fr) en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

### CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 05/01/15

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| <b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | <b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | <b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | <b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. | <b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes. |
|---|---|---|---|---|

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

|                       |  |                                       |   |                                   |                                 |  |
|-----------------------|--|---------------------------------------|---|-----------------------------------|---------------------------------|--|
| Classe d'engagement : | Intermédiaire <input type="checkbox"/> | Ouverte <input type="checkbox"/>      | Travail <input type="checkbox"/>        | Champion <input type="checkbox"/> | Jeune <input type="checkbox"/>  |  |
|                       | Cage <input type="checkbox"/>          | Vétéran <input type="checkbox"/>      | Elevage <input type="checkbox"/>        | Puppy <input type="checkbox"/>    | Baby <input type="checkbox"/>   | Ne concourant pas <input type="checkbox"/> |
|                       | Meute <input type="checkbox"/>         | Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> | Lot de reprod. <input type="checkbox"/> | Paire <input type="checkbox"/>    | Couple <input type="checkbox"/> | Confirmation <input type="checkbox"/>      |

**Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Samedi 17 Janvier 2015 (voir au dos)**

#### DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

|  | jusqu'au 8/12/14 | jusqu'au 5/01/15 | Sommes adressées |
|--|------------------|------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)  | 35 €             | 45 €             |                  |
| 2 <sup>e</sup> chien   | 30 €             | 35 €             |                  |
| 3 <sup>e</sup> chien   | 25 €             | 27 €             |                  |
| 4 <sup>e</sup> chien ou suivants (chacun)  | 12 €             | 12 €             |                  |
| Puppy / Baby / vétéran (chacun)  | 15 €             | 20 €             |                  |
| Chien ne concourant pas (chacun)   | 10 €             | 10 €             |                  |
| Meute avec 6 chiens en individuelle  | 60 €             | 70 €             |                  |
| Chien supplémentaire dans la meute   | 20 €             | 25 €             |                  |
| Lot d'affixe / Lot de reproducteur   | 10 €             | 10 €             |                  |
| Paire/Couple   | 5 €              | 5 €              |                  |
| Carte accompagnateur (chaque)  | _____ x 5 €      |                  |                  |
| Parking intérieur  | _____ x 5 €      |                  |                  |
| Cage (chacune)   | _____ x 5 €      |                  |                  |
| Total global   |                  |                  |                  |
| <b>ADHÉRENTS SC Gironde : Réduction de 10%</b>   |                  |                  |                  |
| sur le montant total de vos engagements - N° adhérent : _____  |                  |                  |                  |
| Reste à verser :   |                  |                  |                  |
| Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la S.C. de la Gironde |                  |                  |                  |

#### POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo ou à la vente LOF est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire :

#### JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une **ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE** pour l'envoi de votre carte d'exposant.
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie et les chiens en provenance de l'étranger.

**Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.**

**Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran, puppy et babies ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.**

ENGAGEMENTS INTERNET :

www.cedia.fr

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ**



**CANT chiens de Troupeau Samedi 17/01/2015 et dimanche 18/01/2015 (matin)**

Juge : M. Henri Cornier

Réservé aux chiens de berger et de Bouvier, âgés de 6 à 18 mois le jour du CANT (fournir certificat de naissance)  
Engagement : 28 euros par chien, chèque à l'ordre d'ATD.

Inscriptions exclusivement à :  
M. Alain DUPONT - 28 bis route de Saint Morillon - 33650 Saint Selve  
Tél.: 06 75 52 67 15 - Email : alaindup@gmail.com

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE**  
**AU PARC DES EXPOSITIONS BORDEAUX LAC SAMEDI 17 JANVIER 2015 A PARTIR DE 14 H**  
**à renvoyer, accompagné de votre règlement à la Société Canine de la Gironde - 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES**

Race : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Puce ou tatouage  
Nom du chien : \_\_\_\_\_  
Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine de la Gironde.**  
**Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception**  
**Clôture des engagements courrier : 12 janvier 2015 - engagements sur place possibles**

**VENTE DE CHIOTS LOF PAR LES ELEVEURS**  
**DIMANCHE 18 JANVIER 2015**  
**DEMANDE D'INSCRIPTION**

Une seule feuille par chien (photocopie acceptée)

Race : \_\_\_\_\_  
Nom du chien : \_\_\_\_\_  
Sexe : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_ N° LOF ou N° dossier SCC : \_\_\_\_\_  
Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. du propriétaire : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurants ci-dessus.  
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du présent règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

| Participation aux frais d'organisation            | Sommes adressées |
|---|------------------|
| 15€ par chiot non remboursables                   |                  |
| 4€ entrée accompagnant (enfant -12 ans : gratuit) |                  |
| Total   |                  |

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_  
« lu et approuvé par l'éleveur »

Signature : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTIONS à retourner à :**  
Société Canine de la Gironde  
25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES

**Clôture des inscriptions le 12 janvier 2015**  
Il n'y aura pas d'inscription le jour de la manifestation.

Règlement par chèque ou mandat postal libellé  
à l'ordre de la Société Canine de la Gironde.

**Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir  
la carte d'entrée**

**RÈGLEMENT DE LA VENTE DE CHIOTS L.O.F.**

- La vente de chiots L.O.F. de Bordeaux 2015 aura lieu le DIMANCHE 18 JANVIER 2015
- Le marché est exclusivement réservé aux éleveurs déclarés à la Direction des Services Vétérinaires de leur département et aux chiots inscrits au L.O.F. et engagés **au plus tard le 12 janvier 2015. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la manifestation.**
- Tous les chiots présentés à la vente devront être sevrés et **âgés de 2 mois révolus**. Tous les chiots devront être tatoués et vaccinés contre la maladie de carré, hépatite, leptospirose et la parvovirose (Date limite de rappel de vaccination : 1<sup>er</sup> janvier 2015).
- Les chiots provenant d'un pays étranger ou ceux appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie, devront obligatoirement être vaccinés contre la rage (vaccination en cours de validité : primo-vaccination comportant 1 ou 2 injections selon le vaccin utilisé, datant de plus d'un mois ou rappel annuel). La photocopie du certificat de vaccination sera jointe à la fiche d'inscription.
- Les chiots seront soumis à un contrôle vétérinaire permanent. Le vétérinaire a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi avant ou après installation.
- Les vendeurs devront apposer sur les cages une pancarte mentionnant : la race des chiots présentés, l'âge, le prix. Les récompenses d'élevage peuvent être affichées sur un panneau 45 cm x 35 cm. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de la vente, de l'exposition, et sur le parking.
- Il devra être délivré lors de chaque vente : une attestation de vente, une fiche conseil sur la race, la carte de tatouage, le carnet de vaccination, le certificat de naissance ou n° du dossier d'inscription de portée et un certificat de bonne santé délivré par un vétérinaire.
- La société organisatrice n'a pas à intervenir dans les éventuelles transactions, mais elle se réserve le droit de vérifier l'authenticité des papiers fournis par les vendeurs.

- Des cages sont mises à la disposition des participants. Les utilisateurs devront prévoir des tapis pour les fonds de cages. La vente se fera dans un endroit distinct de l'exposition canine. Une seule race sera acceptée par cage, et à concurrence de 10 chiots par éleveurs.
- La vente commencera à 10 heures dans le lieu indiqué sur la carte d'entrée. Tous les chiots présentés à la vente ne peuvent en aucun cas être installés dans un autre lieu. Cette précision est valable même si les propriétaires sont exposants, le non-respect de cette clause entraîne l'annulation des récompenses obtenues et l'exclusion immédiate de l'exposition. Les sommes versées restent acquises à la société. Les chiens participant à l'exposition ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte réservée à la vente sous peine des mêmes sanctions.
- La Société organisatrice peut refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre sans avoir à en donner la raison ainsi que le droit d'exclure des participants à la vente (même installés). Les décisions sont sans appel et immédiatement exécutoires, les frais d'engagements ne seront pas remboursés.



**ROYAL CANIN**